

Les élus du littoral varois réclament plus de souplesse

Décret plage, érosion côtière, mouillage des navires... Lors de la réunion de leur syndicat au **Lavandou**, jeudi, les 28 communes du bord de mer ont dénoncé le surplus de contraintes qui nuit à l'économie

Parce que « cet été n'est pas comparable aux précédents » [...] et qu'« au regard de cette situation nouvelle et préoccupante, les questions sur lesquelles nous sommes amenés à nous pencher peuvent paraître comme bien secondaires », c'est avec un recul certain que les membres du Syndicat des communes du littoral varois (SCLV) ont abordé, jeudi, en mairie du Lavandou, leurs dossiers prioritaires. Accueillis par le maire et président du syndicat, Gil Bernardi, 21 maires ou élus (sur 28 communes adhérentes) avaient répondu à l'invitation. Après un hommage appuyé aux services de l'État et aux forces de l'ordre, ils ont échangé longuement sur les problématiques inscrites à l'ordre du jour.

Décret plage : « Il faut demander du possible »

À commencer, bien sûr, par le décret plage, sujet si souvent récurrent. Ce qu'a d'ailleurs bien noté Sylvie Houspic, nouvelle secrétaire générale de la préfecture⁽¹⁾. Aux élus qui manifestaient une énième fois leur incompréhension d'un décret « qui ne prend pas en compte les spécificités des littoraux par région, et va, de ce fait, faire baisser l'attractivité et impacter l'économie varoise », la représentante de l'État indiquait : « Le sujet avance, pas autant que vous le souhaiteriez, mais on essaye de trouver des solutions. La concertation sert à ça, à trouver des accommodements. » Ce à quoi Gil Bernardi ajoutait : « Nous considérons que demander trop n'aboutira à



Parmi les sujets phare abordés par les élus du syndicat : le décret plage avec, notamment, la démarche engagée par la municipalité de Ramatuelle sur la plage de Pampelonne pour préserver la nature et l'emploi. En bas : le président du syndicat, Gil Bernardi, entouré des représentants de l'État, des autorités maritimes, de la Région et du Parc national de Port-Cros. (Photos S. L. et E. P.)

rien, il faut demander du possible. Comme le non-démontage saisonnier ou la possibilité d'exploiter à l'année sur 20 % de la totalité des plages. » Après différentes interventions d'élus souhaitant plus de souplesse dans l'application dudit décret, l'administrateur des Affaires maritimes répondait : « Aujourd'hui, le décret ne nous permet aucune

marge de manœuvre, on ne peut pas y déroger. En revanche, on peut demander aux agents d'être plus souples dans certains cas, ce qu'ils font déjà puisqu'ils notifient souvent des avertissements avant de sanctionner. Et s'il y a des problématiques spécifiques par plage, on peut les prendre en compte. » L'occasion pour Eric Lefebvre de donner en exemple

la démarche de la municipalité de Ramatuelle « dont le schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne a, justement, une approche économique permettant une activité sur un site classé. »

Autre sujet abordé : l'érosion des plages avec le plan régional de lutte qui prévoit la suppression de plusieurs établissements. Ce contre

quoi s'élèvent nombre d'élus : « Ça ne résoudra pas le problème et ça fera diminuer les recettes que les communes réinvestissent pour préserver le littoral. »

Croisière et yachting : « Attention à l'impact ! »

« Il y a des crédits disponibles au niveau de l'Europe, insistait Sylvie Houspic, il faut monter des dossiers et ça, on sait faire. »

Affirmation qui n'a pas semblé convaincre l'assistance.

Troisième point majeur très discuté : un nouvel arrêté préfectoral réglementant le mouillage des navires à partir de 45 mètres. La nouveauté est que le capitaine doit solliciter l'autorisation de mouillage. Obligation qui concerne les yachts et navires de croisière. Or, pour les communes qui souhaitent développer l'activité croisière, comme pour les professionnels de la grande plaisance, cette nouvelle contrainte risque d'impacter le développement d'une activité en plein essor, « qui tire toute l'économie varoise vers le haut ». Là encore, l'administrateur s'est voulu pédagogue et rassurant : « On va voir où l'on peut améliorer les choses sur certaines zones. » Malgré le scepticisme ambiant, c'est avec un plaisir unanime que les participants ont pris la direction du Layet pour partager la traditionnelle bouillabaisse. E. P.

1. Entourée d'Eric Lefebvre, administrateur des Affaires maritimes, Vincent Chery, directeur adjoint de la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer), François de Canson, conseiller régional, et Isabelle Monfort, présidente du Parc national de Port-Cros.

Votre piscine en inox à prix imbattable !
La qualité, étanche durant des décennies !

- ✓ Conception, fabrication, installation, suivi et flexibilité des lieux d'installation.
- ✓ Thermorégulée : l'inox ne surchauffe pas et s'ajuste à la température de l'eau.
- ✓ Economie en temps de nettoyage et en produits de piscine.
- ✓ L'élégance dans toutes les formes possibles avec un bleu naturel de l'eau.

NIRO-POOL
www.niro-pool.com Piscines en acier inoxydable

Tél. : 01 85 39 04 87 - Portable 07 68 69 43 19
www.niro-pool.com

Pâtisserie Blonna
Depuis 25 ans à Hyères

Merci de votre fidélité !!
Nous vous préparons
une année GOURMANDE !!

1 Place Clémenceau
Ouvert du mardi au dimanche
de 6 h 30 à 13 h et 16 h à 20 h
04 94 35 35 92

Vite lu
LA CRAU
Studio Ellena : reprise des cours

La rentrée se prépare au studio de danse Ellena, les inscriptions reprendront le mercredi 31 août à partir de 16 h 30. Les cours commenceront le lundi 5 septembre. Renseignements sur place au studio 18, chemin des Loriots : 06.08.82.34.78.

CARQUEIRANNE
Les Éphémères

L'exposition de peintures proposée par les Peintres carqueirannais aura lieu jusqu'au samedi 20 août, à la galerie. Ouverture du mardi au samedi de 10 h à 12 h et de 16 h à 19 h. Entrée libre. Renseignements par tél. : 06.60.18.18.48.

Avis d'obsèques

Le Lavandou

Du Lavandou :
M. Michel René ;
Mme Dominique Debaecker ;
Mme Florence Notelet ;
Les familles Lebriz ;
Et toute la famille

Ont la douleur de faire part du décès de

Madame
Jeanne DEBAECKER
née **LEBRIZ**
survenu le 11 août 2016 à l'âge de 95 ans.

Les obsèques religieuses auront lieu le mardi 16 août 2016 à 10 heures, en l'église du Lavandou, suivies de l'incinération au crématorium de Cuers à 12 heures.

PF Batista
04.94.05.94.96